

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 6 novembre 2017

Décision n° CP-2017-2010

commune (s): Lyon 3°

objet : Habitat et Logement social - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites n° 2 - Cession, à titre

onéreux, à la société SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un ensemble immobilier situé 17, rue

de la Métallurgie

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de

l'immobilier

Rapporteur: Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mardi 7 novembre 2017

<u>Présents</u>: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés: MM. Bret, Kabalo, Mme Belaziz.

Absents non excusés : Mme Frih.

Commission permanente du 6 novembre 2017

Décision n° CP-2017-2010

commune (s): Lyon 3°

objet : Habitat et Logement social - Déclaration d'utilité publique (DUP) multisites n° 2 - Cession, à titre onéreux, à la société SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) d'un ensemble immobilier situé 17, rue de la Métallurgie

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Les parcelles cadastrées DO 86 et DO 74, situées 17-21, rue de la Métallurgie, sont inscrites en réserves pour logement social au plan local d'urbanisme (PLU). La société SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) a acquis en 2009, suite à préemption avec préfinancement, la parcelle cadastrée DO 86.

Par décision du Bureau n° B-2013-4817 du 9 décembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) dite multisites n° 2 d'opérations de démolition-reconstruction et/ou réhabilitation de quatre immeubles d'habitation inscrits en emplacements réservés en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux à Lyon 3° et Lyon 6°.

Dans le cadre de cette DUP, l'immeuble situé 17, rue de la Métallurgie, à Lyon 3°, cadastré DO 74, a été identifié devant faire l'objet d'une opération de démolition-reconstruction de logements sociaux.

II - Biens concernés

Dans le cadre de cette DUP, la Métropole de Lyon s'est rendue propriétaire d'un ensemble immobilier situé 17, rue de la Métallurgie, à Lyon 3°, composé d'un petit bâtiment à usage d'habitation élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et de garages individuels. Le tout est cadastré DO 74, pour une superficie totale de 1 363 mètres carrés.

III - Projet

Ce bien serait cédé à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA) en vue de la réalisation d'une opération d'habitat social, dont le programme global comprend la réalisation de 36 logements sociaux dont 25 en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) et 11 en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface utile totale de 2 260 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui a été établi et compte-tenu des travaux de démolition-reconstruction à réaliser par l'IRA, cette cession interviendrait au prix de 737 100 €, bien cédé occupé, pour une surface de plancher prévisionnelle d'environ 1 770 mètres carrés, soit environ 27 logements à édifier sur la parcelle métropolitaine, objet de ladite cession.

Le montant proposé par le preneur, inférieur à celui qu'indique l'administration fiscale, se justifie, d'une part, par la mission d'intérêt général assumée par les organismes HLM parmi lesquels la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes, répondant aux besoins en logement social de l'agglomération, et, d'autre part, par la nécessité de préserver l'équilibre financier de l'opération ;

Vu ledit dossier;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 juillet 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

- 1° Approuve la cession à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes (IRA), pour un montant de 737 100 €, d'un ensemble immobilier situé 17, rue de la Métallurgie, à Lyon 3°, en vue de la réalisation d'une opération de logement social s'inscrivant dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) multisites n° 2.
- 2° Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- **3° La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P15 Logement parc privé, individualisée sur l'opération n° 0P15O5025, le 10 décembre 2015 pour la somme de 2 945 000 € en dépenses.
- **4° La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 et donnera lieu aux écritures suivantes :
- produit estimé de la cession : 737 100 € en recettes compte 775 fonction 515,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 1 648 750 € en dépenses compte 675 fonction 01 et en recettes compte 2111 fonction 01 écritures pour ordre chapitres globalisés 040-042.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2017.